



# CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE CAREMEAU

Place du Professeur Robert DEBRE - 30029 Nîmes Cedex 9 - Téléphone 04.66.68.68.68

## LETTRE D'INFORMATION

### Consultation Anesthésie - AMP

Madame, Monsieur,

Vous allez prochainement débiter votre prise en charge dans notre centre pour une fécondation *in vitro*.

Avant de débiter le protocole en vue d'une FIV, vous allez rencontrer un médecin anesthésiste. Cette consultation permet de prévoir un protocole d'anesthésie adapté à chaque patiente pour la réalisation de la ponction.

#### Quel est le but de la consultation d'anesthésie ?

Un rendez-vous sera prévu avant le début du protocole FIV. Vous ne pourrez débiter votre traitement sans cette visite.

Comme pour tout acte chirurgical, la consultation d'anesthésie est indispensable : elle permet de prévoir un protocole d'anesthésie, d'informer les patientes, afin de garantir sécurité et confort.

Au cours de cette consultation, le médecin consignera vos éventuels antécédents médicaux : il est primordial d'apporter tous les documents concernant votre état de santé (compte rendus de consultation, ordonnance, résultats de prise de sang...).

A l'issue de la consultation, la technique d'anesthésie vous sera expliquée.

Le médecin anesthésiste qui vous prendra en charge pour la ponction pourra être différent de celui que vous verrez le jour de la consultation.

**La consultation d'anesthésie est un moment d'information :  
N'hésitez pas à poser des questions au médecin anesthésiste que vous allez rencontrer.**

Cette consultation d'anesthésie est valable durant 1an (en cas de décalage de stimulation ou de nouvelles tentatives), sauf problème de santé récemment apparu.

#### Quelle technique d'anesthésie pour le FIV ?

Le plus souvent, une sédation - associée à l'anesthésie locale réalisée par le gynécologue - est suffisante. Elle correspond à l'administration par voie intraveineuse (nécessitant la mise en place d'un cathéter qui sera retiré 2 à 3 heures après) de médicaments qui permettent un relâchement et une sensation de détente (qui pourra persister plusieurs heures). Dans certains cas, le recours à une anesthésie générale peut être nécessaire.

Vous serez toujours sous la surveillance d'un médecin anesthésiste et/ou d'un (e) infirmier(e) anesthésiste afin de garantir votre confort durant la ponction, en adaptant si besoin le protocole d'anesthésie.

Après la réalisation de la ponction, vous serez surveillée pendant 30 minutes à 1 heure en salle de réveil. Vous retournerez ensuite en service d'Hôpital de Jour. Après une courte surveillance (2 heures environ), vous pourrez repartir à votre domicile.

Quelles précautions prendre ?

La ponction est réalisée en ambulatoire : vous êtes admise le matin et sortez dans la journée.

Plusieurs conditions sont nécessaires :

- Etre accompagnée pour la sortie (la conduite est interdite le jour de la ponction)
- Ne pas être seule la première nuit au domicile.
- Habiter à moins d'une heure d'un hôpital (pas forcément le CHU de Nîmes)

Comme pour tout geste réalisé sous anesthésie, vous devrez être à jeun avant la ponction :

- Vous pouvez boire de l'eau (non gazeuse) jusqu'à 2 heures avant l'hospitalisation
- Les autres liquides et les aliments solides devront être arrêtés 6 heures avant.

Après la ponction, des douleurs très modérées (à type de crampe et de tiraillement) sont possibles : une ordonnance de médicaments vous aura été remise avant la ponction. Il est important d'avoir ces médicaments pour votre retour au domicile.

Un repos de 48 heures après la ponction est souhaitable, raison pour laquelle nous vous proposons un arrêt de travail jusqu'au jour du transfert d'embryon. Comme pour tout geste réalisé en ambulatoire, vous serez contactée le lendemain afin de s'assurer que vous allez bien.

**En cas de problème, vous pourrez contacter directement les sages-femmes du centre  
(04 66 68 30 12) ou les urgences gynécologiques (04 66 68 68 61)**

L'équipe du centre  
d'Assistance Médicale à la Procréation Carémeau